



I B P T

INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'IBPT approuve la décision d'analyse de marché lignes louées

Bruxelles, le 20 août 2013 - Le Conseil de l'IBPT a approuvé une décision d'analyse de marché visant à régler les marchés des lignes louées. D'une part, le marché de détail des lignes louées est totalement dérégulé; d'autre part, la régulation du marché de gros des segments terminaux de lignes louées est maintenue et adaptée aux évolutions actuelles du marché.

Le marché de détail des lignes louées est dérégulé. En d'autres termes, les obligations imposées par l'analyse de marché précédente sont supprimées. L'IBPT est en effet arrivé à la conclusion que les barrières à l'entrée sur ce marché ont suffisamment été abaissées grâce à la disponibilité de produits de gros régulés appropriés.

Dans l'analyse du marché de gros des segments terminaux de lignes louées, la dominance de Belgacom est maintenue et les obligations qui lui sont imposées sont actualisées. L'IBPT a en effet tenu compte d'un certain nombre de facteurs. D'une part, le réseau de Belgacom est en évolution constante. D'autre part, les concurrents de Belgacom éprouvent des difficultés à dupliquer certains produits de Belgacom, à savoir ceux qui sont destinés au marché non résidentiel et qui utilisent les nouvelles lignes Ethernet. Les opérateurs alternatifs doivent pouvoir mieux concurrencer avec Belgacom sur ce marché. Pour cette raison, les obligations imposées à Belgacom sont adaptées. En même temps l'IBPT a, lors de l'élaboration des obligations, veillé à ce que Belgacom ne soit pas privée de la possibilité de pratiquer des prix compétitifs dans les zones plus concurrentielles.

Les obligations imposées à Belgacom entrent en vigueur dans les six mois à dater de la publication de la décision. En outre, l'IBPT élabore en ce moment la décision d'implémentation qui déterminera les tarifs orientés sur les coûts, notamment en ce qui concerne les nouvelles lignes Ethernet. Cette décision devrait être finalisée vers la fin de l'année.

Pour de plus amples renseignements:

Dirk Appelmans
Porte-parole
Tél. 02 226 87 67

IBPT
Ellipse Building - Bâtiment C - Boulevard du Roi Albert II 35
1030 Bruxelles
Tél. 02 226 88 88
Fax 02 226 88 77
info@ibpt.be